



Vide-grenier et vide-dressing du dimanche 19 janvier 2025

Salle Alain-Parisot, place Pierre Renet, 70 000 VESOUL

Règlement intérieur

Visiteurs : entrée libre

Article 1 : Le Cercle Sportif Vésulien Haute-Saône Handball, association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et d'intérêt général, dont les membres sont entièrement bénévoles, organise un vide-grenier et un vide-dressing le **dimanche 19 janvier 2025 de 8h (7h pour les exposants) à 17h à la salle Alain-Parisot de Vesoul (lieu couvert).**

Article 2 : Le vide grenier et le vide-dressing est ouvert aux particuliers, non professionnels, pour la vente d'objets d'occasions, vêtements et jouets. La vente d'articles neufs est strictement interdite. Pour rappel, les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, conformément à l'article L310-2 du Code du commerce, modifié par la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010, art. 17 (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006133180/>). Les articles 321-7 et suivants du Code Pénal précisent, quant à eux, les sanctions prévues.

Article 3 : Le prix de l'emplacement est de 8 € la table d'environ 1,9 mètre (**fournie**) et de 15€ les 2 tables. 2 chaises sont mises à disposition. Tout participant devra justifier de son identité en présentant un justificatif lors de son inscription.

Article 4 : L'inscription ne sera effective qu'à réception du dossier complet, à savoir : le bulletin d'inscription complétée et signée, le règlement total (par chèque libellé à l'ordre de : CSV70 Animation), et la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité.

Article 5 : Il n'y aura pas d'inscription le jour de la manifestation.

Article 6 : L'accueil des exposants par le responsable se fera à partir de **7h00**. Un numéro d'emplacement sera alors attribué. Aucune installation sauvage ne pourra être réalisée à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle. Les emplacements seront attribués par l'association et ne pourront être contestés.

Article 7 : La clôture du vide grenier se fera à 17h. L'emplacement doit être rendu propre, nettoyé et débarrassé de tous déchets. Aucun déchet de quelque nature ne pourra être laissé dans la salle ou sur le domaine public. Il sera apprécié que l'exposant plie et range sa table à l'issue de la manifestation.

Article 8 : En cas d'absence pour quel que motif que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement. Toute personne ne respectant pas la réglementation ou le règlement intérieur sera priée de quitter les lieux et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Article 9 : Les objets demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, vol ou dégradation. Les vendeurs s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens. Ainsi la vente de produits neufs, d'animaux, d'armes, de nourriture, de CD ou jeux gravés (copies), de produits inflammables, etc... est strictement interdite. Tout litige entre vendeurs et acheteurs ne relève pas de la responsabilité de l'association.

Article 10 : Le nombre de tables est limité à environ 50. L'inscription définitive se fera dans l'ordre d'arrivée **des dossiers complets**

Article 11 : la totalité des sommes récoltées pour l'inscription et des bénéfices seront destinés à financer le développement du handball vésulien à travers le CSV70. Si l'exposant le souhaite, il pourra donner tout ou partie de ses ventes à l'association Cercle Sportif Vésulien Haute-Saône Handball qui établira alors un reçu fiscal déductible des impôts.

Le président du CSV70,
Alain FEDI



Cercle Sportif Vésulien Haute-Saône
Place Jacques Brel - 70000 Vesoul
Tél. 03 84 75 63 05
Port. 07 60 10 70 70
csvsullen.hautesaone@gmail.com
www.csv70.fr
Siret 331 035 279 00016 - APE 9312 Z